

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN APPUI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF A LA CONFERENCE REGIONALE DU SPORT (CRdS) ET A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT (CdFS)

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PRESCRIPTEUR

La DRAJES Guadeloupe pour le compte des conférences du sport.

II. CALENDRIER

La date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt est fixée au **15 septembre 2023**

La date limite des réponses est fixée au **13 octobre 2023 à 17h**

III. REFERENCES REGLEMENTAIRES

- **Loi n° 2019-812 du 1er août 2019** relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- **Décret n°2020-1010 du 6 août 2020** relatif au délégué territorial de l'Agence nationale du sport
- Décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport (CRdS) et aux conférences des financeurs du sport (CdFS)
- **Arrêtés préfectoraux du 01 février 2022** portant nomination des membres de la CRdS et de la CdFS de la Guadeloupe
- **Règlement intérieur** de la CRdS du 15 mars 2022

IV. OBJET DE L'AMI

La DRAJES Guadeloupe lance un appel à manifestation d'intérêt pour le compte des conférences du sport. L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt consiste pour le candidat retenu à apporter un appui technique et administratif aux instances de la conférence régionale du sport et de la conférence régionale des financeurs du sport de la Guadeloupe.

V. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les conférences du sport, la Conférence Régionale du Sport (CRdS) et la Conférence des Financeurs du Sport (CdFS), contribuent à l'évolution du modèle sportif français et de sa gouvernance en rassemblant tous les acteurs du sport au sein d'assemblées composées chacune de quatre collèges de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et leurs groupements et du monde économique pour des mandats de cinq ans.

En Guadeloupe, la CRdS a été créée le 15 mars 2022 et la CdFS sera installée en octobre 2023.

Depuis 2021, un travail conséquent a été conduit avec l'élaboration d'un Diagnostic Sportif Territorial (DST), état des lieux du sport guadeloupéen, suivi quelques mois plus tard de la rédaction d'un Projet Sportif Territorial (PST) adopté début juillet 2023 et destiné à identifier des stratégies communes de développement du sport.

Chacune des conférences dispose d'un bureau composé d'un président et de des deux vice-présidents appelés à travailler de façon conjointe au sein d'une Commission Permanente avec l'appui de techniciens des différents partenaires qui les composent.

En support de ces techniciens, cet appel à manifestation d'intérêt, vise contracter avec un candidat pouvant assurer un accompagnement technique, administratif et financier des travaux de ces conférences.

Des commissions techniques sont constituées au regard des axes prioritaires identifiés dans le Projet Sportif Territorial.

La DRAES invite les candidats à manifester leur intérêt afin de fournir les services identifiés ci-dessous.

VI. DEROULEMENT DE LA MISSION

Le candidat retenu devra contribuer à :

- **L'animation et la coordination des travaux des conférences**
 - Participer à la mise en œuvre, l'animation et la coordination des travaux des conférences (gestion logistique, intendance, secrétariat) ;
 - Planifier et contribuer à l'organisation des événements des conférences et au fonctionnement des instances ;
 - Suivre, mettre à jour, partager et exploiter les informations réglementaires, techniques et technologiques liées aux conférences ;
 - Effectuer une veille sur les travaux des autres conférences en France ;
- **La communication**
 - Assurer une visibilité des travaux et actions des deux conférences auprès des usagers, de la presse, des partenaires institutionnels et des porteurs de projet du territoire de la Guadeloupe ;
 - Animer le compte de ces conférences sur les réseaux sociaux ;
 - Rédiger et assurer la diffusion d'une lettre d'information périodique (newsletter) ;
 - Veiller à la présence de ces instances lors d'événements organisés sur le territoire de la Guadeloupe.
- **L'animation et la coordination des commissions thématiques**

- Participer à la mise en œuvre, l'animation et la coordination des travaux de ces commissions (gestion logistique, intendance, secrétariat) ;
- Organiser et archiver l'ensemble de la documentation et des correspondances sur un serveur dédié et veiller à son suivi régulier.

Pour mener à bien ces missions le candidat retenu sera associé aux différents travaux des conférences et de leurs bureaux (sauf réserve expresse). Dans ce cadre, il est tenu à une obligation de discrétion professionnelle ainsi qu'à un strict devoir de réserve. Toute communication publique non validée par les instances délibératives des deux conférences constituera un motif de rupture contractuelle.

VII. COMPETENCES REQUISES / CRITERES D'ANALYSES DES OFFRES

Les principaux éléments pris en compte dans le dossier de candidature seront :

- La connaissance de l'organisation sportive au plan régional, national et international et des politiques publiques sportives,
- L'identification claire du rôle et des enjeux des conférences du sport dans le développement des pratiques sportives en Guadeloupe,
- L'expérience et les références spécifiques et comparables en matière d'appui et d'assistance technique à des collectivités et organismes publics ou parapublics en Guadeloupe.
- L'organisation de l'équipe candidate mobilisée, les moyens humains et matériels

VIII. PROCEDURE DE CHOIX

La DRAJES appréciera la pertinence des dossiers au regard des critères suivants :

Expertise de l'équipe opérationnelle

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux techniciens des partenaires qui composent la Commission permanente de la conférence régionale du sport et de la conférence régionale des financeurs situés en Guadeloupe ;
- Travaux précédents notamment en Guadeloupe et dans l'espace caribéens ;
- Capacité à mobiliser un réseau de correspondants et/ou de partenaires locaux ;

Moyens humains et techniques proposés

- Moyens humains mobilisés (nombre et qualification) et méthodologie de travail proposée (vision conférence, présentiel, services proposés ;
- Répartition horaire et/ou journée-homme détaillées pour mener à bien la mission

Tarif

Le bureau exécutif de la CRdS analysera le rapport de présentation de la consultation et proposera au préfet le candidat retenu.

IX. DUREE DE LA MISSION

Le prestataire retenu débutera sa mission à l'installation de la CdFS et au plus tard le 30 octobre 2023 et la terminera au 15 octobre 2024 soit une année civile.

X. COÛT DE LA MISSION

Les prix sont réputés comprendre tous les frais nécessaires à la bonne exécution des prestations telles que définies dans le présent appel à manifestation d'intérêt, ainsi que tous autres frais pouvant être engagés ou supportés par le candidat retenu, notamment les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration des personnels et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations.

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est celui en vigueur sur le territoire au moment de l'exécution de la prestation.

L'euro est la monnaie de compte du marché.

Le coût global de la mission est évalué de façon forfaitaire entre 30 et 40 000€TTC.

Le règlement s'effectuera en deux fois :

- 20 000€ à la commande,
- le solde sur la base d'un compte rendu d'activités détaillé fourni au plus tard fin septembre 2024.

Le paiement du solde sera effectué sur présentation des factures, ainsi que de tous les éléments justificatifs, sur lesquelles devront figurer, outre les mentions légales, les indications suivantes,

- la date de délivrance et le numéro de la facture,
- le nom et l'adresse du service émetteur,
- le numéro de TVA intracommunautaire du titulaire,
- le cas échéant, l'identification du représentant fiscal de l'émetteur de la facture,
- sa domiciliation bancaire,
- le numéro d'identification SIREN ou SIRET,
- les références administratives du marché (numéros du marché) ;
- les références du bon de commande,
- le récapitulatif des prestations,
- le montant de la facture, en HT et TTC,
- le taux et le montant de la TVA.

Conformément à l'article R. 2192-10 du Code de la commande publique, le règlement du solde des prestations intervient par virement administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

XI. DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Il est attendu du candidat qu'il produise sa candidature au plus tard le 1^{er} octobre 2023 avec les pièces suivantes :

- les statuts et l'organigramme de son organisation ;
- les compétences techniques de son équipe ;
- les attestations réglementaires de conformité aux obligations sociales, fiscales et assurance responsabilité civile ;
- un devis accompagné d'une note méthodologique précisant les outils et ressources mobilisés ainsi qu'un rétroplanning détaillant les étapes-clés de la démarche

XII. CONTACT ET MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats à l'appel à la manifestation d'intérêt sont invités à adresser leur dossier au plus tard le 13 octobre 2023 à 17h par mail aux adresses suivantes : ce.drajes@ac-guadeloupe.fr et Jerome.chedeville@ac-guadeloupe.fr

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mail et numéro de téléphone mentionnée ci-dessous :

Jerome.chedeville@ac-guadeloupe.fr

0690.355.406 (Jérôme CHEDEVILLE)